



Infolettre

20 août 2025

Réseaux d'aqueducs privés



Gestion provisoire
Chemin de la Baie-Quesnel
Chemin des Cèdres
Infolettre no. 3

Depuis la publication de l'infolettre du 16 juillet 2025, laquelle est disponible sur le site Internet dans la section [Eau potable - Réseaux d'aqueducs privés](#), voici ci-dessous l'état de la situation en date du 20 août 2025.

Le mardi 12 août, des représentants de municipalités se sont réunis en ligne afin de concerter leurs demandes auprès des différents ministères.

Une rencontre avec les maires de Mille-Isles, Mont-Laurier, Prévost, Rigaud et la préfecture des Laurentides, ainsi que des députés des circonscriptions, des attachés politiques et les sous-ministres du MAMH et du MELCCFP est planifiée le mardi 2 septembre 2025.

À ce jour, la solution proposée aux municipalités par le gouvernement est d'utiliser le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour remettre à niveau les réseaux privés. Toutefois, les municipalités ont déjà attribué et engagé toutes les sommes de ce programme pour remettre à jour leurs infrastructures publiques. À titre indicatif, la Ville de Rigaud a déjà attribué ces sommes à :

- La phase 2 du projet Sainte-Madeleine, notamment le remplacement des conduites souterraines de la rue de l'Hôtel-de-ville qui devait débuter à l'automne 2024, et
- Est en attente pour soumettre le projet de séparation des conduites d'eaux pluviales et usées du secteur de la Poudrière.

Les municipalités visées par une ordonnance d'exploitation provisoire veulent que le Gouvernement :

- Décrète un **Fonds** pour permettre aux municipalités de remettre aux normes ces installations privées, si elles n'ont d'autres choix et ce, afin de réduire la charge imposable aux contribuables desservis par ces réseaux, car, **il est important de le préciser, ce seront les propriétaires desservis par ces réseaux privés qui seront facturés**. On ne parle pas ici de taxes de centaines de dollars par année, mais bien de **milliers de dollars par année, sur des dizaines d'années**. Refaire un réseau d'aqueduc conforme aux normes publiques, nécessite l'excavation de route, l'installation de conduites souterraines, le branchement des propriétés au réseau (d'autres coûts additionnels), le pavage, et ensuite la prise en charge. La construction d'un kilomètre de réseau peut coûter plus de 1 M\$ selon la complexité du terrain, des sommes qui devront être réparties sur une trentaine de propriétaires dans le cas des 2 réseaux.
- Elles ont également proposé d'envisager la possibilité pour une municipalité d'emprunter un montant important pour l'ensemble de ses citoyens et de répartir ce montant sur le compte de taxe sur une période (par exemple) de 25 ou 30 ans, ce qui permettrait de meilleures conditions financières, et possiblement un taux d'intérêt plus compétitif. Le montant serait donc associé à la propriété.

Dénonciation

La municipalité de Mille-Isles a adopté une résolution dénonçant le traitement réservé aux municipalités touchées par les ordonnances du MELCCFP et la nouvelle application des modalités de la TECQ par le MAMH.

La municipalité de Mille-Isles a rappelé qu'en février 2015, le **Protecteur du citoyen avait réclamé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un contrôle accru des réseaux d'aqueducs privés** ainsi qu'une meilleure prise en charge lorsque des situations de non-conformité de l'eau perdurent. Selon un rapport du protecteur du citoyen publié en 2015, il existait (à l'époque) **526 réseaux d'aqueduc privés au Québec**, desservant 60 000 personnes. C'est le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui émet les permis pour les aqueducs privés desservant 20 résidences et plus. Toutefois, **une fois que ces réseaux arrivent en fin de vie, sont non conformes ou abandonnés par les propriétaires qui les exploitent, le ministère impose la relève de l'exploitation aux municipalités et au détriment de la capacité des contribuables de payer la facture**.

Demande d'accès aux informations concernant les réseaux

La Ville a reçu les documents à la suite de sa demande d'accès au bureau de l'*Accès à l'information de la Montérégie* le 16 avril 2025. Les documents ont été transmis **avec la mention « informations privilégiées et confidentielles »** en raison de la nature des renseignements qui appartiennent à des entreprises au sens des articles 23 et 24 et des renseignements personnels au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès à l'information. La Ville ne pourra donc pas les partager.

L'intention derrière cette demande d'accès était d'obtenir principalement des données techniques sur les structures et les équipements qui constituent chaque réseau, par exemple les types de tuyau, les longueurs, les profondeurs, la nature du sol, ainsi que l'historique pour les exploiter provisoirement en toute connaissance des lieux et se préparer pour la suite s'il y a lieu.

Particularité du réseau privé du chemin de la Baie-Quesnel

Contrairement aux autres municipalités frappées par l'ordonnance, la Ville de Rigaud est la seule à exploiter provisoirement un **réseau privé en zone inondable**. Un défi supplémentaire pour la Ville de Rigaud considérant que les cartographies de nouvelle génération pour les zones inondables ne seront pas publiées avant le 1er mars 2026 et donc, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations ne sera pas connu avant 2026.

La situation de ce réseau n'a toujours pas changé depuis le 9 juin 2025. L'avis d'ébullition est toujours en vigueur.

Intervention demandée

La Ville a demandé l'intervention de la Députée de Soulanges, Marilyn Picard, dans ce dossier.

Rencontre avec les résidents concernés

Pour le moment, la Ville n'a pas d'autres informations à partager avec les résidents, autre qu'elle est en attente de précisions et de décisions des ministères. La rencontre du 2 septembre 2025 devrait nous en apprendre davantage sur leurs intentions. Toute information que la Ville partagerait ne serait que pure spéculation.

Facturation pour les services d'exploitation provisoire

[La Ville recommande aux résidents de mettre de côté les sommes nécessaires pour acquitter les frais des services d'exploitation provisoire de leur réseau par la Ville.](#) Au même titre que les résidents acquittaient la facture annuelle d'Aqua-Gestion, la Ville cumule les dépenses liées à cette exploitation, notamment le coût des ressources matérielles et humaines pour effectuer les échantillonnages, les analyses et toutes réparations urgentes pour maintenir l'intégrité du réseau, notamment les fuites. Le montant des dépenses sera réparti entre les propriétaires de chaque réseau et facturés en 2026. La Ville attend les directives du gouvernement.

Dans l'intérim

Bien qu'avant l'ordonnance, les résidents n'aient soulevé aucune préoccupation auprès de la municipalité quant à la qualité et la quantité de leur approvisionnement en eau potable par la firme privée Aqua-Gestion, nous comprenons les préoccupations face à la relève permanente de l'exploitation. L'important est de savoir que l'équipe municipale s'occupe de vous et qu'elle continue d'exploiter rigoureusement vos réseaux respectifs, comme elle le fait pour son réseau d'aqueduc et ses puits publics.

Suivis

Les propriétaires sont invités à suivre les mises à jour dans la section dédiée aux réseaux d'aqueducs privés à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca/eau-potable-reseaux-prives dans le menu accordéon « Faits saillants et suivis administratifs ».

Questions

Vous avez des questions d'ordre général ? Achetez-les à communications@ville.rigaud.qc.ca. Les réponses seront publiées dans la section dédiée du site Internet au bénéfice de tous. Pour des questions spécifiques à votre propriété, achetez-les à urbanisme@ville.rigaud.qc.ca ou par téléphone au 450 451-0869, poste 245.

[Achetez une question d'ordre général](#)

[Achetez une question spécifique concernant votre propriété](#)

[Visitez la page dédiée aux réseaux privés](#)

